

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 15 décembre 2020 créant le Diplôme d'Université Pratique et enseigner l'allemand à l'école et en collège/lycée,

Vu la Proposition de la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Pratique et enseigner l'allemand à l'école et en collège/lycée :

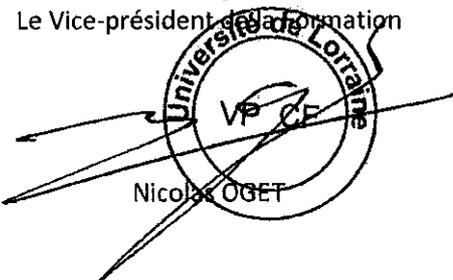
- Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE
- Nicolas MOLLE, MCF
- Séverine BEHRA, MCF
- Sandrine QUENET, PRAG
- Nolwenn HASS, Data Rectorat

Article 2 :

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la formation



Nicolas OGET

Affiché le :

19 JUIN 2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le :

19 JUIN 2023

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 14 décembre 2021 créant le Diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire,

Vu la Proposition de la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire :

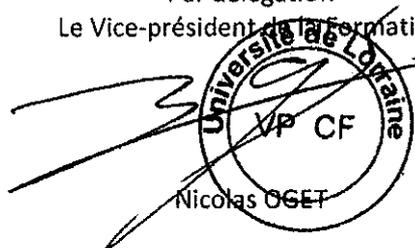
- Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE, Présidente
- Fanny KUMIELAN, Directrice Adjointe
- Pol LE GALL, Data Rectorat
- Laurent HUSSON, MCF, Directeur Pôle MEEF 1^{er} degré
- Alexandra PEISSET, Professeure

Article 2 :

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le :

19 JUIN 2023

19 JUIN 2023

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 14 décembre 2021 créant le Diplôme d'Université Enseignement en 2nd degré,

Vu la Proposition de la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Enseignement 2nd degré :

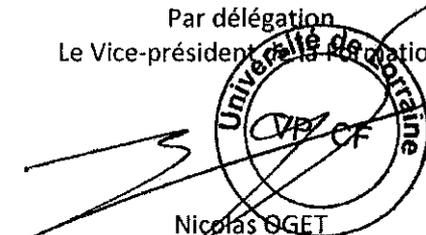
- Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE, Présidente
- Fanny KUMIELAN, Directrice Adjointe
- Véronique ZAERCHER-KECK, Data Rectorat
- Héloïse PARENT, directrice adjointe du Pôle 2D degré
- Marie PACAUD, Professeure

Article 2 :

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président en charge de la formation



Nicolas OGET

19 JUIN 2023

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le :

19 JUIN 2023

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 04 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger,

Vu la proposition de la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, chargé de la validation de l'examen :

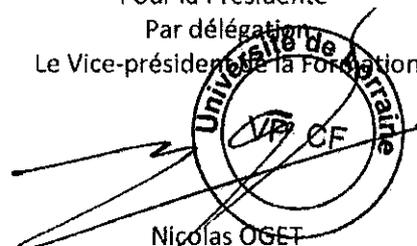
- Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE, Présidente
- Eglantine GUÉLY-COSTA, MCF
- Séverine BEHRA, MCF
- Jean-Paul AUBERT, PRCE
- Véronique ZAERCHER-KECK, Data Rectorat

Article 2 :

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation,
Le Vice-président de la Fondation



Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

19 JUIN 2023

19 JUIN 2023

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 11 juillet 2022 créant le diplôme interuniversitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires entrée dans le métier » FS-MT,

Vu la Proposition de Madame la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DIU, chargé de la validation du diplôme interuniversitaire Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires entrée dans le métier – FS-MT :

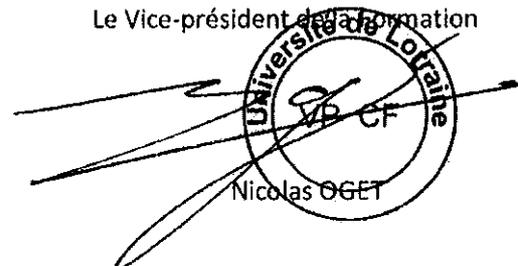
- Madame Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE
- Monsieur Pol LE GALL, Directeur de la pédagogie
- Monsieur Laurent HUSSON, Directeur du Pôle 1^{er} degré
- Madame Héloïse PARENT, Directrice du Pôle 2^{ème} degré
- Monsieur Jean-Paul ROSSIGNON, Directeur du Pôle DPPEN
- Madame Fanny KUMELIAN, Coordinatrice pédagogique des parcours FS-MT 1^{er} degré et 2nd degré
- Madame Marie PACAUD, Enseignante Formation 2nd degré
- Madame Alexandra PEISSET-BERGE, Enseignante Formation 1^{er} degré

Article 2 :

la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le :
Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

19 JUIN 2023

19 JUIN 2023

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 11 juillet 2022 créant la Certification « Professeurs et Conseillers Principaux d'Éducation stagiaires – Approfondissement et consolidation » – FS-TP,

Vu la Proposition de Madame la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury, chargé de la validation la Certification « Professeurs et Conseillers Principaux d'Éducation stagiaires – Approfondissement et consolidation » – FS-TP :

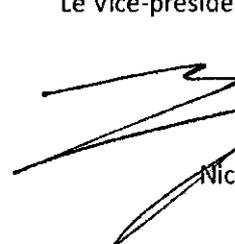
- Madame Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE
- Madame Véronique ZAERCHER-KECK, Directrice de l'EAFIC
- Monsieur Laurent HUSSON, Directeur du Pôle 1^{er} degré
- Madame Héloïse PARENT, Directrice du Pôle 2^{ème} degré
- Monsieur Jean-Paul ROSSIGNON, Directeur du Pôle DPPEN
- Madame Fanny KUMELIAN, Coordinatrice pédagogique des parcours FS-MT 1^{er} degré et 2nd degré
- Madame Aurélie SERRE, Enseignante

Article 2 :

la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

19 JUIN 2023

19 JUIN 2023